

Rapport évolutif

L'application des principes du développement durable : le cas du tourisme

Joëlle Paquet

MAP, Administration internationale



LEPPM

Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

INTRODUCTION

La mondialisation, par le développement des transports et l'abolition des distances entre les pays, a favorisé une croissance spectaculaire du tourisme depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Dans ce contexte, « l'industrie touristique est devenue un important outil permettant de stimuler le développement économique régional, favoriser l'investissement local et accroître l'emploi » (KPGM, 2010 : 13).

Le tourisme peut aggraver certains problèmes environnementaux et accentuer la dégradation de l'environnement. Le tourisme durable, c'est-à-dire une industrie touristique qui applique les principes du développement durable, peut au contraire participer à la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. À cet égard, l'écotourisme, une forme de tourisme durable basé sur l'observation des espaces naturels, représente un créneau intéressant. Le Québec dispose d'atouts naturels majeurs pour se positionner avantageusement sur ce marché.

Ce rapport présente le tourisme durable, en particulier l'écotourisme, et s'attarde sur son déploiement au Québec. La définition des concepts de tourisme durable et d'écotourisme précède l'analyse des liens entre le tourisme et l'environnement, ainsi que les impacts des changements climatiques. Le rapport explore ensuite les tendances mondiales au niveau des organisations internationales et de la demande touristique. Enfin, il traite des difficultés et des défis engendrés par le développement de ce créneau, avant de se pencher sur les avantages qu'il présente pour le Québec.

1. QU'EST-CE QUE LE TOURISME DURABLE ?

1.1 Le développement durable

Selon le Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987), « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». L'Union mondiale pour la conservation de la nature ajoute que les dimensions économiques, environnementales et sociales doivent être prises en compte afin de réaliser un développement harmonieux et équilibré. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992), l'Agenda 21, un plan d'action concret visant à appliquer les principes du développement durable, a été mis de l'avant. Puis, le plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) a participé à l'évolution du concept de développement durable. Au gré de multiples ajouts sur les plans scientifique et politique¹, le développement durable englobe maintenant la protection de l'environnement, l'équité sociale, la qualité de vie, la diversité culturelle et une économie dynamique qui procure à tous des emplois et la prospérité (Tourism Sustainability Group, 2007). Globalement, il s'articule autour des trois « piliers » que sont la viabilité économique, environnementale et sociale.

1.1.1 Le tourisme durable

Pour être effectif, le développement durable doit être mis en application dans tous les domaines d'activités. En ce qui concerne l'industrie touristique, le développement du tourisme durable concerne la recherche du juste équilibre entre ses aspects

environnementaux, économiques et socioculturels, dans une perspective de viabilité à long terme (PNUE, 2006). Il s'applique à toutes les destinations et tous les types de tourisme, autant au tourisme de masse qu'aux divers segments spécialisés. Le tourisme durable doit faire un usage optimal des ressources environnementales, préserver les processus écologiques et contribuer à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Il doit de plus respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, en plus de préserver leur patrimoine culturel et leurs valeurs. Il a enfin pour fonction de garantir des activités économiques viables à long terme, dont les retombées sont réparties équitablement, et de contribuer à la lutte à la pauvreté.

Le développement d'un tourisme durable exige la participation éclairée de toutes les parties prenantes concernées, ainsi qu'une volonté politique forte pour garantir une large participation et un large consensus (OMT, cité dans PNUE, 2006 : 11).

Afin d'assurer la viabilité du tourisme, il faut instaurer un contrôle permanent des impacts, en mettant en place des mesures préventives et correctives. Pour ce faire, il est nécessaire d'appliquer systématiquement des objectifs et des critères de durabilité aux infrastructures et services, existants et futurs (GTI-DTD, 2009). Finalement, en plus d'offrir des expériences intéressantes aux touristes, le tourisme durable doit les sensibiliser aux problèmes de développement durable et leur faire découvrir les bonnes pratiques, selon l'OMT.

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT)

L'OMT est une institution spécialisée du système des Nations Unies. Instituée en 1947 sous le nom d'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), elle prend son nom actuel en 1970 et établit son siège à Madrid, en 1976.

Cette tribune mondiale pour les questions de politique touristique compte parmi ses membres 154 pays et 7 territoires, de même que plus de 400 membres affiliés du secteur privé, des établissements d'enseignement, des associations de tourisme et des autorités touristiques locales.

Site Internet : http://www.unwto.org/index_f.php

1.2 L'industrie touristique et ses relations avec l'environnement

L'industrie touristique affiche l'un des taux de croissance les plus élevés au monde. Elle représentait environ 10 % de l'activité économique mondiale en 2005, soit un chiffre d'affaires de 4 218 milliards de dollars (PNUE, 2006). Les voyages et le tourisme constituent plus de 12 % des exportations mondiales. Ce secteur d'activité génère un nombre important d'emplois, environ 215 millions d'emplois directs et indirects², soit 8,1 % du total mondial. En dix ans, le tourisme a connu une croissance de 25 % et celle-ci devrait demeurer élevée au cours des prochaines années. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) prévoit plus de 1,5 milliards d'arrivées internationales³ d'ici 2020, soit le double du niveau de 2005.

Le tourisme dépend pour une bonne part de la qualité de l'environnement dans lequel il se déroule. Le climat, qui détermine en partie l'attrait des milieux, constitue une ressource importante pour ce secteur. La beauté des paysages, l'intégrité de la nature et la diversité des espèces végétales et animales séduisent également les visiteurs (Marcotte, 2008).

Par ailleurs, l'industrie touristique a des impacts sur l'environnement naturel et bâti, de même que sur le bien-être des populations hôtes. Si le développement touristique est mal planifié et géré, il peut porter atteinte aux qualités du milieu et, ainsi, ruiner l'attrait des ressources qui le soutiennent. Un nombre trop élevé de visiteurs exerce des pressions importantes sur les écosystèmes et peut provoquer la dégradation de l'environnement. Certaines activités pratiquées par les touristes, par exemple les excursions en motoneige, produisent de la pollution. En fait, la consommation énergétique de l'industrie touristique, pour les transports jusqu'au lieu de destination, les déplacements lors du séjour et les activités auxquelles s'adonnent les touristes, contribue de façon importante à la pollution atmosphérique et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) (WTO and UNEP, 2008). À eux seuls, les transports vers les lieux de destination engendrent environ 980 tonnes métriques de CO², dont 52 % causées par les déplacements aériens, 43 % par les automobiles et 5 % par les autres moyens de transport (autobus, train et bateau). Les émissions totales de CO² liées au tourisme ont augmenté de manière constante au cours des 50 dernières années et représentent aujourd'hui 5 % de toutes les émissions de dioxyde de carbone d'origine humaine. Puisque le tourisme devrait encore progresser au cours des prochaines années, cette industrie devra développer des stratégies cohérentes afin de freiner la croissance de ses émissions de GES.

Toutefois, s'il fait l'objet d'une gestion réfléchie et équilibrée, le tourisme peut devenir une force motrice derrière les efforts de conservation, en participant à la sensibilisation et en fournissant une source de revenus pour les activités visant la protection de l'environnement. En fait, le tourisme peut apporter une contribution importante au développement durable. D'une part, il s'agit d'un secteur dynamique qui participe activement à l'économie locale. D'autre part, puisque le consommateur se déplace jusqu'au producteur et au produit, le tourisme crée une relation particulière entre les visiteurs, les professionnels, l'environnement et les communautés locales (PNUE, 2006). En faisant découvrir de nouveaux lieux, le tourisme engendre de multiples interactions et fait prendre conscience des problèmes environnementaux, ainsi que des différences entre nations et cultures. Les attitudes et l'engagement envers le développement durable peuvent s'en trouver modifiés.

1.3 L'impact des changements climatiques

Dans son rapport de 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) note qu'en raison des changements climatiques, les journées et les nuits froides seront moins nombreuses et moins prononcées, alors que les journées et les nuits chaudes seront plus nombreuses et plus accentuées sur la plupart des terres émergées. En Amérique du Nord, en hiver, la moyenne des températures minimales sera vraisemblablement plus élevée. Au Canada, les précipitations moyennes augmenteront en hiver et au printemps, alors qu'elles diminueront en été. La durée de la saison hivernale et l'épaisseur de la couverture neigeuse vont décroître, sauf dans la partie la plus nordique du Canada. Cela devrait avoir des effets importants

sur le tourisme hivernal, notamment le tourisme de ski⁴. Une saison estivale plus longue peut cependant permettre de développer d'autres types d'activités en montagne, telles que le vélo, la randonnée et le trekking. Les opérateurs d'activités en motoneige, quant à eux, connaîtront de graves problèmes si les scénarios d'émissions de GES et de changements climatiques élevés se concrétisent (WTO and UNEP, 2008). En effet, puisqu'elle repose entièrement sur les précipitations neigeuses naturelles, cette industrie risque de voir disparaître plusieurs sentiers au cours de ce siècle.

1.4 Un exemple concret de tourisme durable : l'écotourisme

L'écotourisme⁵ est une forme de tourisme durable, à petite échelle, qui s'articule autour d'activités d'observation dans des espaces naturels. L'écotourisme contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales (TIES, 1990). Associé à l'origine à des activités touristiques ayant de très faibles impacts sur l'environnement physique et culturel, le terme écotourisme fut ensuite élargi pour englober la conservation et le développement durable d'une communauté (Lequin, 2002). Il constitue donc un outil utile au sein de stratégies de développement du tourisme durable.

L'écotourisme peut être vu comme un effort de collaboration entre les communautés locales concernées, les intervenants touristiques et les protecteurs de la ressource, dont l'État, pour préserver les espaces naturels qui servent de support au développement régional (Lequin, 2002 : 3).

L'écotourisme a notamment pour but de minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement, de

favoriser la sensibilisation et le respect de l'environnement et des cultures et de procurer des revenus destinés à la conservation et aux populations locales, grâce à des activités de découverte de la nature et des paysages. Il s'agit de l'un des secteurs du voyage présentant la croissance la plus rapide, en plus de contribuer à la protection des zones naturelles menacées et d'offrir l'opportunité aux communautés locales de participer à leur développement.

Le Costa-Rica, qui est doté d'innombrables richesses naturelles et d'une biodiversité exceptionnelle, est un pionnier de l'écotourisme. Depuis plusieurs années, des mesures ont été mises en place afin de préserver les habitats et écosystèmes du pays. Environ 30 % de la superficie du territoire se trouve à l'intérieur des 20 parcs naturels, 8 réserves biologiques et un réseau de zones protégées. Les touristes peuvent y visiter des endroits tels que le Parc national Tortuguero, célèbre en raison de la ponte des tortues de mer et de ses canaux naturels abritant des espèces menacées comme le lamantin, la loutre et le crocodile. Le Costa-Rica est la première destination écotouristique des Nord-américains et des Européens. La Nouvelle-Zélande est également un chef de file mondial de l'écotourisme. Plusieurs opérateurs et prestataires spécialisés y offrent des activités respectueuses de l'environnement et des communautés autochtones.

En 2005, le Centre du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a entrepris l'évaluation des impacts des changements climatiques sur le patrimoine mondial (UNESCO, 2009). Il semble que les changements introduits sur les sites du patrimoine mondial affecteront plusieurs segments de l'industrie touristique mondiale, notamment le

tourisme en milieu naturel et l'écotourisme. Le programme de tourisme du Patrimoine mondial vise d'ailleurs à fournir un soutien au développement durable des sites. Il propose aux États parties à la Convention de 1972 des politiques, des outils et des approches pour répondre aux problèmes de gestion du tourisme.

Afin de s'adapter aux changements climatiques dans l'industrie touristique basée sur la nature, une surveillance scientifique destinée à évaluer les changements aux écosystèmes doit être mise en place (WTO et UNEP, 2008). Des mesures de protection appropriées devront être prises, en se concentrant sur les espèces et les habitats les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques et qui sont les plus importants pour le tourisme. Les zones protégées doivent s'agrandir et être révisées régulièrement. Des corridors de migration devront être créés pour permettre aux espèces menacées de trouver de nouveaux habitats.

2. TENDANCES MONDIALES

2.1 Soutien et promotion du tourisme durable et de l'écotourisme par les organisations internationales

Depuis la fin des années 1990, plusieurs discussions sur le tourisme durable ont eu lieu au sein de divers forums internationaux. Ainsi, en 1999, la septième session de la Commission du développement durable des Nations Unies a invité les gouvernements à élaborer des politiques et des stratégies pour un tourisme durable, basées sur l'Agenda 21. Cette même année, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) échaufaudait le Code mondial d'éthique du tourisme, qui reprend les principes de développement durable du tourisme. Ce code a été

approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2001. Dans le cadre de l'Année internationale de l'écotourisme (2002) des Nations Unies, la Déclaration de Québec a été adoptée au Sommet mondial de l'écotourisme. Cette déclaration expose les recommandations des participants à l'intention des gouvernements, des professionnels du tourisme et des autres acteurs sur les mesures à prendre afin de favoriser le développement de l'écotourisme. Les signataires

«soulignent que l'écotourisme devrait continuer à contribuer à renforcer la viabilité de l'activité touristique en général en accroissant les avantages économiques et sociaux pour les communautés d'accueil, en participant activement à la protection des ressources naturelles et de l'intégrité culturelle des communautés d'accueil et en sensibilisant davantage les voyageurs à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel ». (Déclaration de Québec, 2002)

Déclaration de Québec sur l'écotourisme

La Déclaration de Québec a été adoptée par plus d'un millier de personnes, venant de 132 pays et issus des secteurs public, privé et non gouvernemental, à l'occasion du Sommet mondial de l'écotourisme, tenu à Québec en mai 2002. Tourisme Québec et la Commission canadienne du tourisme étaient les hôtes de cet événement organisé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

La Déclaration propose un programme préliminaire et une série de recommandations visant le développement des activités écotouristiques dans le contexte du développement durable.

http://www.world-tourism.org/sustainable/IYE/quebec/francais/declaration_f.html

Toujours en 2002, le Plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg traite de la promotion du tourisme durable en tant que stratégie de protection et de gestion des ressources naturelles. En 2003, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui regroupe 193 gouvernements, a entériné la mise en œuvre d'un processus en dix étapes pour l'élaboration de politiques, la planification du développement et la gestion du tourisme. De plus, l'OMT a organisé la Première conférence internationale sur le changement climatique et le tourisme à Djerba, en Tunisie. La Déclaration de Djerba (2003) invite les gouvernements à élaborer des politiques de gestion durable des ressources en eau et de conservation des milieux humides, à favoriser l'utilisation, par les opérateurs touristiques, de sources d'énergie renouvelable, ainsi qu'à encourager les associations de consommateurs, les entreprises touristiques et les médias à sensibiliser les consommateurs aux impacts de leurs comportements et de leurs choix.

En 2005, l'OMT et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont élaboré un agenda du tourisme durable (PNUE, 2006). La publication *Vers un tourisme durable : guide à l'usage des décideurs* propose douze objectifs clés et décrit leur transposition en politiques, aux niveaux national et local.

En 2007, l'OMT, le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMT), soutenus par le Forum économique mondial et le gouvernement suisse, ont tenu, à Davos, la deuxième conférence internationale sur le changement climatique et le tourisme. Les quelques 450 participants ont alors adopté la Déclaration de Davos, qui reconnaît la nécessité d'élaborer une stratégie à long terme afin que l'industrie touristique réduise ses émissions de GES. Par conséquent, elle demande l'adoption d'une série de politiques

destinées à encourager un tourisme durable. La Déclaration recommande notamment de favoriser une diversification en faveur de produits touristiques orientés sur le climat et d'encourager les consommateurs à opter pour des activités respectueuses de l'environnement, qui contribuent à la conservation des milieux naturels et des patrimoines culturels. De plus, la Conférence invite les gouvernements, les organisations internationales, l'industrie touristique, les consommateurs et les universitaires à utiliser le service en ligne de partage d'information sur les changements climatiques et le tourisme de l'OMT (*UNWTO Climate and Tourism Information Exchange Service*) afin d'y enregistrer leurs activités d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.

En 2009, était créé, à la faveur du processus de Marrakech⁶, le Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable (GTI-DTD). Ce Groupe, qui a pour vocation d'élaborer des outils de soutien à la mise en œuvre du tourisme durable et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques, est piloté par la France. Suite à la présentation des recommandations du GTI-DTD lors des ateliers préparatoires de la 18^e session de la Commission des Nations Unies pour le développement durable, en mai 2010, les Nations Unies ont annoncé le lancement du Partenariat mondial pour le tourisme durable. Ce Partenariat, qui sera mené dans un premier temps par le gouvernement français, sera soutenu par le PNUE. Il aura pour membre des gouvernements, des associations industrielles, des organisations environnementales et sociales, ainsi que des agences des Nations Unies. Il s'appuiera également sur des réseaux régionaux et mondiaux existants, notamment ceux du Conseil du tourisme durable et de La finance et l'investissement durable dans le tourisme.

2.2 La demande

Les nouveaux styles et modes de vie contemporains entraînent l'augmentation de l'activité touristique et un élargissement de l'offre de produits (Lequin, 2002). Le tourisme actif, axé sur la nature, est de plus en plus populaire, en particulier auprès des populations urbaines. Ainsi, comme le note Kneeshaw, « en Amérique du Nord, la demande de territoires naturels à titre récréatif est plus importante en proximité des grandes villes » (2008 : 237).

Par ailleurs, les changements climatiques devraient entraîner un certain déplacement de la demande touristique (WTO et UNEP, 2008). Ainsi, plusieurs destinations au Sud, qui sont actuellement très populaires, connaîtront un certain déclin alors que les milieux plus élevés en latitude et en altitude devraient bénéficier d'une augmentation de l'achalandage touristique. Pendant que certains endroits deviendront trop chauds et subiront des pénuries d'eau, d'autres, notamment le Canada, jouiront de températures clémentes pendant une plus grande partie de l'année.

Les politiques de réduction des émissions de GES pourraient entraîner un changement d'attitude chez certains touristes, qui chercheront à réduire leur empreinte écologique. Ces politiques auront également un impact sur le coût des déplacements. Les tendances sociales actuelles indiquent que le segment des produits touristiques respectueux de l'environnement et axés sur l'écologie connaîtra une croissance appréciable au cours des prochaines années. Déjà, selon les résultats d'un sondage, 61% des touristes américains recherchent des voyages comprenant la visite de sites naturels, historiques ou culturels bien préservés et 69 % des touristes danois qui séjournent dans des hôtels bénéficiant d'une certification écologique (écolabel)

sont prêts à payer plus cher leur séjour, du fait de cette classification environnementale (PNUE, 2006).

On attend une augmentation du tourisme basé sur la nature dans les parcs nationaux canadiens, en particulier dans les provinces situées plus à l'est, en raison de l'extension de la saison tempérée. Selon l'étude menée par Scott et Jones (2006) dans 15 parcs nationaux du Canada, le nombre de visites annuelles devrait augmenter de 6 à 8 % au cours des trente prochaines années et croître de 9 à 29 %, d'ici le milieu du siècle.

2.3 L'offre

Sur le plan du marketing, il semble que l'offre d'un produit respectueux de l'environnement ait avantage à être présentée de manière non traditionnelle, en misant sur la « bonne cause » et les critères de confiance et de fiabilité (Delisle et Jolin, 2007). L'accent devrait être mis sur les rapports à la nature, les occasions d'apprentissage et de découverte, ainsi que les mesures introduites pour favoriser la conservation du milieu.

Les adeptes de l'écotourisme sont généralement des clients dit sophistiqués. Ils ont un revenu moyen assez élevé et ont fait des études supérieures. Ce sont des voyageurs informés et exigeants. La diffusion de l'information par des cercles d'amis, des groupes de discussions sur Internet et des regroupements communautaires semble mieux répondre aux attentes de cette clientèle. Des sites Internet spécialisés dans le tourisme durable et responsable, par exemple « voyageons autrement » et « voyages pour la planète »⁷, participent également à la diffusion de l'offre écotouristique.

3. UN DÉFI DE COORDINATION

3.1 Difficultés

Les milieux naturels sont souvent utilisés de diverses façons par différents acteurs. Par exemple, les forêts peuvent être exploitées pour le bois ou les pâtes et papiers, transformées en habitats ou en terres agricoles, accueillir des activités récréatives, telles que la chasse et la pêche ou encore la randonnée et l'observation de la nature. Ces divers usages peuvent être conflictuels. Ainsi, la coupe forestière modifie le système naturel et entraîne une diminution de l'attrait touristique des milieux naturels (Marcotte, 2008). Il en est de même pour les activités minières.

La gestion des conflits entre les différentes formes d'exploitation de la nature est un exercice complexe qui nécessite une réflexion et une remise en question des façons de faire traditionnelles, lesquelles favorisent souvent encore les utilisateurs industriels (Kneeshaw, 2008).

3.2 Aménagement durable du territoire

Lorsqu'il est développé selon les meilleures pratiques, l'écotourisme participe à l'aménagement durable des territoires. Il cherche en effet à préserver les patrimoines naturel et culturel, tout en participant au développement économique, dans une perspective à long terme.

Au Québec, la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1), en vigueur depuis 2006, « vise l'adoption d'une nouvelle gestion de l'administration publique conforme aux principes du développement durable » (Morin, 2009). L'une des trois orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

concerne l'aménagement responsable et durable du territoire, c'est-à-dire un développement équilibré qui tient compte des particularités régionales et privilégie la gestion intégrée du territoire.

3.3 L'implication des divers acteurs (opérateurs, société civile, citoyens)

Le développement d'un tourisme durable, en particulier l'écotourisme, implique la participation active des communautés locales à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Tous les acteurs concernés, c'est-à-dire les opérateurs touristiques, la société civile, les citoyens et les instances gouvernementales, devraient collaborer à la réalisation du développement écotouristique.

Au Québec, l'exploitation des milieux naturels a longtemps été dévolue aux acteurs industriels mais, de plus en plus, d'autres utilisateurs veulent avoir voix au chapitre. Les citoyens qui résident aux abords de ces territoires, les communautés autochtones, les représentants de la société civile et les opérateurs touristiques désirent participer aux décisions concernant l'aménagement du territoire. D'où certains changements législatifs engagés depuis quelques années afin de concilier les activités industrielles avec celles des autres utilisateurs.

Conformément aux recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (2004), quelques lois touchant l'exploitation forestière ont été modifiées afin d'accorder une plus grande place aux autres usages, notamment le tourisme. Ainsi, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) a entrepris une refonte du régime forestier québécois. La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18-1), adoptée en 2010, accorde plus d'autonomie aux régions, en plus d'insister

sur l'aménagement écosystémique des forêts⁸ et la gestion intégrée des ressources et du territoire. Des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place et des projets pilotes d'aménagement écosystémique sont en cours. Une nouvelle approche de gestion reposant sur des critères et des indicateurs environnementaux se développe. Ainsi, le Cadre de gestion du régime forestier québécois 2008-2013 est-il structuré selon les critères de l'aménagement durable des forêts et vise à répondre aux besoins économiques, écologiques, sociaux et culturels des générations actuelles et futures.

Plusieurs acteurs de la société civile participent au développement de l'offre de tourisme durable. Fondée en 1990 et établie à Washington DC, *The International Ecotourism Society* (TIES) est une organisation sans but lucratif qui fait la promotion de l'écotourisme en tant qu'outil de conservation et de développement durable. Elle organise un grand nombre de conférences internationales et produit plusieurs publications. TIES et la Rainforest Alliance ont créé, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le *Sustainable Tourism Certification Network of the Americas*. Ce réseau de certification œuvre à renforcer la crédibilité des produits écotouristiques en proposant des critères d'authenticité et de qualité des services. Le Partenariat pour les critères mondiaux de tourisme durable, parrainé par le PNUE, l'OMT, la Fondation des Nations Unies, ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales et entreprises touristiques, a fusionné en 2009 avec le Conseil d'intendance du tourisme durable. Cette fusion a donné naissance au Conseil du tourisme durable. Lancée en 2000 par des opérateurs touristiques, la *Tours Operators Initiative* est une plateforme destinée à élaborer des projets et des idées

vouées au développement du tourisme durable. Le soutien au tourisme durable est largement répandu chez les entrepreneurs, car la qualité du milieu est essentielle pour leurs activités (CESD et TIES, 2005).

Au Québec, depuis 1990, l'association *Aventure Écotourisme Québec* regroupe les entreprises professionnelles qui offrent des activités d'écotourisme et de tourisme d'aventure⁹. Les entreprises membres sont accréditées par l'association, en fonction d'une cinquantaine de normes. L'organisme sans but lucratif *Sans trace Canada*, pour sa part, fait la promotion de l'usage responsable des aires naturelles¹⁰.

3.4 Le rôle des gouvernements

Les gouvernements ont un rôle clé à jouer dans le développement d'un tourisme durable et de l'écotourisme en particulier. Ils sont en mesure d'élaborer des politiques et une planification destinées à favoriser ce type de développement touristique (Delisle et Jobin, 2007). Ils peuvent faire la promotion d'une vision globale de développement, en plus d'être un partenaire financier et technique soutenant les initiatives du milieu (Lequin, 2002). Selon le PNUE (2006), les gouvernements, par l'adoption et la mise en œuvre de politiques articulées autour du développement durable, doivent créer les conditions permettant au secteur privé et aux touristes de prendre en compte les questions de durabilité. Ils doivent également fournir les moyens concrets de le faire. Pour favoriser un tourisme durable, les décideurs peuvent créer des conditions qui permettent et encouragent l'adoption de pratiques durables par l'entreprise privée et influencent les comportements des visiteurs.

Dans une nouvelle gouvernance en écotourisme, l'État travaille en partenariat avec un réseau d'intervenants qui mettent en

commun leurs valeurs, leurs compétences, leurs expertises, et élaborent une nouvelle coalition d'actions fondée sur le partage des responsabilités et la confiance réciproque (Lequin, 2002 : 18).

En Nouvelle-Zélande, le gouvernement a adopté une politique touristique qui met beaucoup d'accent sur le tourisme durable (KPGM, 2010). En collaboration avec les intervenants de l'industrie touristique, il a élaboré une stratégie, la *New Zealand Tourism Strategy 2015*, qui propose un développement durable de l'industrie. Plusieurs programmes ont été mis en place au cours des dernières années, notamment en matière d'aide financière, comme le *Sustainable Tourism Advisers in Regions*, un fonds de subvention pour l'amélioration des performances environnementales destiné aux opérateurs touristiques. En 1999, la Nouvelle-Zélande s'est dotée d'une image de marque internationale grâce au slogan *100 % Pure New Zealand*. De plus, elle a été le premier pays à établir un partenariat avec *Google Earth* afin que celui-ci affiche des lieux d'intérêt pour les visiteurs. Un réseau de 80 centres d'information destinés aux touristes, *I-Site*, est déployé sur le territoire. Pour sa part, le *Department of Conservation* (DOC), qui est responsable des aires protégées et de la protection du patrimoine naturel et historique, travaille, de concert avec les opérateurs, au développement de l'offre écotouristique. Par le biais du programme *Back-to-Nature*, il participe à la construction de chalets et de pistes de randonnées situés dans les parcs nationaux. Des standards visant à encadrer la pratique de la randonnée dans les parcs nationaux ont été développés. Un site Internet permet aux touristes de planifier et de réserver leur itinéraire, ainsi que de partager leurs expériences. Enfin, le DOC collabore avec certaines entreprises écotouristiques afin de mettre en œuvre des programmes de conservation visant des populations animales menacées.

3.5 Coordination gouvernementale

Les divers ministères et agences concernés par le développement du tourisme et des activités en milieu naturel devraient agir de façon coordonnée afin de promouvoir une vision globale, cohérente et durable du développement.

Au Québec, ces activités sont sous la responsabilité de plusieurs ministères et organismes. En effet, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), la Fondation de la faune du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le ministère des Transports (MTQ) et le ministère du Tourisme sont tous interpellés par les questions touchant le développement du tourisme durable. Aussi, la coordination à ce sujet à l'intérieur même de l'appareil gouvernemental constitue-t-elle un défi de taille. Les objectifs des uns et des autres doivent être partagés et une vision commune doit être esquissée.

Élaborée pour la période 2005-2010, l'ambitieuse politique touristique du Québec « Vers un tourisme durable » aborde la question de la conciliation de divers intérêts, notamment au sein du gouvernement, dans le déploiement d'une industrie touristique durable. L'ampleur des difficultés engendrées par le repositionnement d'un modèle de développement économique traditionnellement orienté vers l'exploitation des ressources naturelles expliquerait l'empressement modéré de certains ministères tel que le MRNF. Celui-ci privilégie en effet généralement l'exploitation des ressources forestières et minières au développement du tourisme durable.

4. AVANTAGES POUR LE QUÉBEC

En 2008, le tourisme figurait au huitième rang des produits d'exportation québécois et engendrait, avec des recettes de 10,69 milliards de dollars, 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) (Ministère du Tourisme, 2010). Au Québec, cette industrie génère 134 600 emplois directs et 64 570 emplois indirects.

Dans plusieurs pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie, très peu de territoires naturels subsistent aujourd'hui. La densité de population élevée, associée à une exploitation importante des milieux, a engendré un morcellement de l'espace et une réduction importante du nombre de territoires vierges, ou du moins peu modifiés par les activités humaines. A contrario, le Québec jouit de vastes territoires naturels ayant subi un nombre restreint de transformation. Comme le souligne Genest, le territoire québécois est couvert par l'un des plus vastes écosystèmes forestiers de forêt mixte au monde. Il bénéficie donc d'un avantage comparatif dans le domaine du tourisme en milieu naturel et de l'écotourisme.

De plus, les changements climatiques entraîneront un adoucissement des températures annuelles moyennes dans la plupart des régions et le Québec devrait connaître des printemps et des automnes plus cléments. Plusieurs sites naturels seront donc accessibles plus longtemps durant l'année.

Les adeptes de l'écotourisme sont exigeants en ce qui concerne l'intégrité du territoire (Genest, 2008), ce qui favorise la préservation de la biodiversité en lui attribuant une valeur. Cette valeur

économique tangible se traduit en revenus directs, les dépenses des visiteurs, qui peuvent être consacrés à la conservation.

4.1 Développement économique régional et local

L'écotourisme est générateur d'emplois et produit des revenus importants aux niveaux local et national. Il permet aux régions de diversifier leurs activités économiques et de réduire la dépendance économique envers une seule industrie. Les changements pesant sur les activités économiques des régions ressources, notamment dans le secteur forestier où on assiste à l'intensification de la concurrence internationale et la consolidation de l'industrie des produits du bois, entraînent des problèmes de chômage et de précarisation des emplois existants (Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, 2004). Il est donc nécessaire de repositionner le développement économique régional, en adoptant une vision à long terme. Le développement durable de la forêt, qui couvre une part significative du territoire québécois, passe par la mise en valeur de son potentiel écotouristique et récréatif.

L'écotourisme insuffle un certain dynamisme. Depuis trois ans, selon la veille stratégique effectuée par le Chantier de l'économie sociale (2010), le secteur du loisir et du tourisme est celui où l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises d'économie sociale en développement. La plupart de ces entreprises œuvrent dans les secteurs de l'écotourisme et des loisirs de plein air. C'est le cas notamment de la coopérative de solidarité CONTACT, qui a entrepris la construction d'un écovillage touristique près de St-Elzéar, en Gaspésie. Plusieurs autres coopératives québécoises offrent des activités écotouristiques, notamment la réserve mondiale de la biosphère du Lac St-Pierre et le Parc

Aventures Cap Jaseux. Selon le ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF), en 2007, le tourisme lié à la faune a entraîné des retombées annuelles de 381 M \$, des salaires de 53 M \$ et 3 360 emplois à temps plein (Carrière et Lequin, 2008).

Contrairement aux attentes des visiteurs, les grands parcs et les sites les plus sauvages du Québec sont souvent éloignés des villes. La majorité des aires protégées, qui couvraient 8,12 %¹¹ du territoire en mars 2009, sont situées au nord. Moins de 1 % se trouvent au sud. Les territoires du sud sont encore dévolus à la récolte forestière et le gouvernement peine à créer de nouveaux parcs dans ces régions. Il faudra attendre pour voir les résultats des réformes actuellement en cours. La place accordée aux questions de conservation et à la protection du milieu forestier dans le cadre de gestion du régime forestier québécois 2008-2013, en conjonction avec le futur Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF), pourrait favoriser l'évolution de l'aménagement forestier québécois et un repositionnement du développement économique régional au profit des activités de plein air. Par contre, malgré une certaine redéfinition des relations entre les acteurs, il semble que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, adoptée en avril 2010, concède encore la préséance aux préoccupations de l'industrie forestière (Laplante, 2010).

L'harmonisation et la coordination des multiples usages du territoire québécois constituent un défi important. Malgré les discours sur la gestion intégrée du territoire et l'attention portée au développement durable dans la Politique touristique du Québec (2005), plusieurs s'inquiètent du manque de concertation dans le choix de l'affectation du territoire - privatisation, villégiature, exploitation des ressources,

etc. - (Conseil québécois du Loisir, 2008). Il est évidemment difficile d'impulser la transformation d'un rapport à la nature où celle-ci est envisagée en termes de ressources à exploiter.

Bien que la popularité des activités de plein air et d'écotourisme soit en croissance, le potentiel récréatif du territoire, de même que l'accessibilité, diminuent un peu partout (Chin-Yin-Lim, 2008). Plusieurs programmes sont destinés au développement des infrastructures, tels que les sentiers forestiers, mais très peu de ressources sont consacrées à leur entretien. Le milieu associatif et les municipalités, qui sont en charge de leur maintien, peinent à assurer leur pérennité. De plus, bien que des efforts aient été consacrés à l'établissement de partenariats entre le gouvernement et les associations touristiques régionales et sectorielles, les citoyens n'ont pas été réellement intégrés aux prises de décision concernant l'aménagement territorial et le développement régional.

En 2001, le gouvernement québécois a entrepris une démarche visant le développement de l'écotourisme. Il a ainsi créé la Table de concertation en écotourisme. En 2002, à l'occasion de l'Année internationale de l'écotourisme et du Sommet de Québec, un portrait de l'écotourisme au Québec a été réalisé¹². Celui-ci s'insérait dans un processus devant mener à la production d'un plan de développement et de promotion de ce créneau. Un plan d'action pour la période 2003-2008 a certes été élaboré, mais le gouvernement tarde à collaborer de façon significative au développement de l'écotourisme au Québec.

Selon KPGM (2010), le gouvernement du Québec, qui agit essentiellement au niveau de la promotion du tourisme lié à la nature, devrait participer davantage au

développement de l'offre, en particulier dans le réseau des parcs nationaux. Quelques programmes, qui dépendent de divers ministères, existent, mais les entrepreneurs sont souvent peu informés et quelque peu perdus dans les méandres administratifs. Une meilleure coordination gouvernementale, ou même l'instauration d'un guichet unique pourrait améliorer la situation.

CONCLUSION

Le secteur du tourisme est un champ d'application privilégié des principes du développement durable. Lorsque gérée adéquatement, cette industrie peut entraîner des retombées positives sur les plans économique, environnemental et social. L'écotourisme, une forme de tourisme durable, est un créneau particulièrement porteur. La demande mondiale pour ce type d'expérience connaît un essor remarquable et devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années.

Le Québec dispose des ressources nécessaires au développement de l'offre écotouristique. Il s'agit d'un secteur hautement concurrentiel, de plus en plus investi par des acteurs innovateurs et proactifs, qui misent sur leur réseau d'aires protégées et de parcs nationaux, notamment en Nouvelle-Zélande, au Costa-Rica, aux États-Unis et en Australie¹³. Afin de ne pas rater l'occasion offerte par l'écotourisme, plusieurs efforts devront être déployés.

Après s'être doté d'une ambitieuse politique de développement durable, le défi pour le gouvernement du Québec est de réaliser concrètement ses engagements. Cette étape se concrétisera par la conception d'une véritable vision nationale à long terme, dans laquelle toutes les décisions d'aménagement territorial et de développement économique sont analysées selon les principes du développement durable, en considérant les points de vue de tous les acteurs. Favoriser le développement d'un tourisme durable, notamment l'écotourisme, ce sera contribuer à concrétiser les objectifs établis par la *Loi sur le développement durable*.

Notes

1 Sur l'évolution du concept de développement durable, consultez Morin, Sophie. 2009. Développement durable : le difficile passage de la théorie à la pratique. *Cahier de recherche*, Vol. II, no 2, avril, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, Québec.

2 Selon une estimation du Conseil mondial des voyages et du tourisme (WTTC).

3 La notion d'« arrivée internationale » réfère à un visiteur qui passe au moins une nuit dans un autre pays que le sien.

4 Reconnaisant les risques posés par les changements climatiques pour l'industrie du ski alpin, l'Association nationale des aires de ski des États-Unis (*National Ski Areas Association*) a mis en place en 2003 la campagne « Garder l'hiver froid » (*Keep Winter Cool*). Cette campagne vise à sensibiliser le public aux impacts des changements climatiques, à l'enjeu de la réduction des émissions de GES de l'industrie du ski, ainsi qu'à encourager l'adoption de comportements responsables.

5 En Europe, on parle fréquemment de « tourisme vert », qui réfère à la fois aux activités d'écotourisme, d'agrotourisme, de tourisme d'aventure et de plein air.

6 Le processus de Marrakech répond à l'appel du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et la Plan de mise en oeuvre de Johannesburg visant l'élaboration d'un plan-cadre décennal de programmes de soutien aux initiatives accélérant l'évolution vers des modes de consommation et de production durables.

7 <http://www.voyageons-autrement.com> et <http://www.voyagespourlaplanete.com>

8 L'aménagement écosystémique est un aménagement forestier élaboré de façon à maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes. On cherche alors à conserver la forêt aménagée dans un état proche de celui des forêts naturelles. <http://www.mrnf.qc.ca/forest/amenagement/amenagement-ecosystemique.asp>

9 <http://www.aventure-ecotourisme.qc.ca/>

10 <http://www.sanstrace.ca/accueil>

11 L'Union internationale pour la conservation de la nature préconise 12 % d'aires protégées.

12 Nature et tourisme : l'écotourisme au Québec en 2002, Tourisme Québec.

13 Pour une présentation de quelques exemples de bonnes pratiques, consultez : KPGM. 2010. *Diagnostic – Tourisme nature*, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Nature-master-2010-03-03.pdf>

Bibliographie

- Brundtland, Gro Harlem et Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1987. *Notre avenir à tous*. New York, Ny: Oxford University Press.
- Carrière, Jean-Bernard et Marie Lequin. 2008. « La gouvernance et la mise en valeur des territoires fauniques au Québec : une conjonction stratégique », in Lequin, Marie et Bruno Sarrasin (dir.). *Tourisme et territoires forestiers. Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 23-58.
- Center on Ecotourism and Sustainable Development (CESD) and The International Ecotourism Society (TIES). 2005. *Consumer Demand and Operator Support for Socially and Environmentally Responsible Tourism*, CESD/TIES Working Paper No. 104, http://www.responsibletravel.org/resources/documents/reports/Consumer_Demand_April_2005.pdf
- Chantier de l'économie sociale. 2010. *Avis sur le développement durable et dynamique des territoires*, mémoire présenté dans le cadre de la réflexion sur l'occupation dynamique des territoires du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/regions/avis_chantier_economie_sociale.pdf
- Chin-Yin-Lim, Laetitia. 2008. « Problématiques de développement des lieux de pratique de loisirs de plein air au Québec : les défis de la multifonctionnalité », in Lequin, Marie et Bruno Sarrasin (dir.). *Tourisme et territoires forestiers. Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 59-81.
- Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. 2004. *Rapport final*, <http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm> (Ce document est mieux connu sous le nom de Rapport Coulombe)
- Conseil québécois du Loisir. 2008. *Le loisir de plein air au Québec : portrait et enjeux de développement des sentiers et des lieux de pratique*, <http://www.loisirquebec.com/associatif/associatif.asp?id=128>
- Delisle, Marie-Andrée et Louis Jolin. 2007. *Un autre tourisme est-il possible? Éthique, acteurs, concepts, contraintes, bonnes pratiques, ressources*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 144 pages.
- eCLAT. 2003. Djerba Declaration, <http://www.e-clat.org/djerba-declaration.html>
- Genest, Claude. 2008. « Les leçons de la crise forestière au Québec. De la mono-industrie de coupe au multiusage récréatif », in Lequin, Marie et Bruno Sarrasin (dir.). *Tourisme et territoires forestiers. Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 1-21.

Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). 2007. *Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse, Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A.], Organisation météorologique mondiale (OMM) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_climate_change_2007_the_ar4_synthesis_report_french.htm

Groupe de travail international sur le développement du tourisme durable (GTI-DTD). 2009. *Recommandations politiques*, http://www.unep-tie.org/scp/tourism/activities/taskforce/pdf/GTI-DTD-recommandations_FR.pdf

Kneeshaw, Daniel. 2008. « L'écotourisme dans les milieux forestiers : une source de conflit ou une possibilité de meilleure gestion? », in Lequin, Marie et Bruno Sarrasin (dir.). *Tourisme et territoires forestiers. Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 233-246. KPGM. 2010. *Diagnostic – Tourisme nature*, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Nature-master-2010-03-03.pdf>

Laplante, Robert. 2010. *Forêt de proximité et régime forestier : occasion ratée, rendez-vous reporté*, Note de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), http://www.irec.net/upload/File/forat_de_proximita_0910%281%29.pdf

Lequin, Marie. 2002. *Gouvernance participative : Un cadre de référence pour la planification et la mise en œuvre de projets en écotourisme, communication présentée au Sommet mondial de l'écotourisme*, Québec 2002, <http://www.unep.fr/shared/publications/cdrom/WEBx0139xPA/statmnts/pdfs/LEcanf.PDF>

Marcotte, Pascale. 2008. « De la beauté et de la laideur des aménagements touristiques : l'intégration des yourtes dans le paysage forestier québécois », in Lequin, Marie et Bruno Sarrasin (dir.). *Tourisme et territoires forestiers. Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*. Québec, Presses de l'Université du Québec : 211-232.

Ministère du Tourisme. 2010. *Le tourisme en chiffre*. Édition 2010, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Tourisme-chiffres2010.pdf>

Morin, Sophie. 2009. « Développement durable : le difficile passage de la théorie à la pratique », *Cahier de recherche*, Vol. II, No 2, avril, Laboratoire d'études sur les politiques publiques et la mondialisation, http://www.leppm.ensp.ca/leppm/docs/Cahier%20recherche/Cahier_Dev_durable_WEB.pdf

Organisation mondiale du tourisme (OMT). 2002. *Déclaration de Québec*, Sommet mondial de l'écotourisme – Québec 2002, <http://www.world-tourism.org/sustainable/IYE/quebec/francais/fra.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. 2009. *Études de cas – Changement climatique et patrimoine mondial*, <http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-473-2.pdf>

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). 2006. *Vers un tourisme durable : Guide à l'usage des décideurs*, <http://www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=DTI/0819/PA>

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) de la France. 2010. *Le Partenariat Mondial pour le Tourisme Durable – Résumé du projet*, http://www.uneptie.org/scp/tourism/activities/partnership/Documents/2010mrc22-FR-Partnership-sustainable-tourism_concept%20paper_summary.pdf

Scott, Daniel and Brenda Jones. 2006. *Climate Change and Nature-Based Tourism : Implications for Park Visitation in Canada*, University of Waterloo, http://www.geography.uwaterloo.ca/faculty/danielscott/PDFFiles/NATURE_Final%20copy.pdf

Second International Conference on Climate Change and Tourism. 2007. *Davos Declaration – Climate Change and Tourism Responding to Global Challenges*, http://www.gdrc.org/uem/eco-tour/Davos-Declaration_2007.pdf

The International Ecotourism Society (TIES). 1990. *What is Ecotourism?*, http://www.ecotourism.org/site/c.orLQKXPCLmF/b.4835303/k.BEB9/What_is_Ecotourism_The_International_Ecotourism_Society.htm

Tourism Sustainability Group. 2007. *Action for More Sustainable European Tourism, Report of the Tourism Sustainability Group*, European Commission, Enterprise and Industry, http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/_getdocument.cfm?doc_id=237

World Tourism Organization (WTO) and the United Nations Environment Program (UNEP). 2008. *Climate Change and Tourism – Responding to Global Challenges*, <http://www.unep.fr/scp/publications/details.asp?id=WEB/0142/PA>

Lois et règlements

Québec. 2010. *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. L.R.Q., chapitre : A-18-1.

Québec. 2006. *Loi sur le développement durable*. L.R.Q., chapitre D-8.1.1.



LEPPM
Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lieu de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité.

**Relations
internationales**
Québec 

Directeur : Paul-André Comeau

Pour renseignements :

Karine Plamondon

Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864

leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site :

www.leppm.enap.ca

Pour citer ce document :

PAQUET, Joëlle. L'application des principes du développement durable : le cas du tourisme. Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, 2010, 21 p. (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement au Québec; Rapport 9).